

Désignation de l'entreprise : EURL LTI NETWORKS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 1 CHEMIN DU CHENE ROND		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 49442528300053		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 13 11 22 02 22				
		N-1 13 11 22 02 21				
		Brut 1				
		Amortissements, provisions 2				
		Net 3				
		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
	Frais de développement * CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	1 636	3 489	1 394	
	Fonds commercial (1) AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	Terrains AN	AO				
	Constructions AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	306 793	117 011	133 382	
Immobilisations en cours AV	AW					
Avances et acomptes AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
	Autres participations CU	CV	5 055	5 055	5 045	
	Créances rattachées à des participations BB	BC				
	Autres titres immobilisés BD	BE				
	Prêts BF	BG	297 716	297 716	578 155	
	Autres immobilisations financières* BH	BI	43 906	43 906	40 461	
	TOTAL (II) BJ	BK	308 429	467 178	758 436	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
Produits intermédiaires et finis BR		BS				
Marchandises BT		BU				
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	53 219	53 219	53 219	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY	2 115 439	2 115 439	1 586 980	
Autres créances (3) BZ		CA	108 893	108 893	55 863	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC				
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	100 316	100 316	
	Disponibilités CF	CG	558 424	558 424	749 724	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	15 602	15 602	22 123	
	TOTAL (III) CJ	CK	2 951 893	2 951 893	2 467 909	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
		Primes de remboursement des obligations (V) CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI) CN		1 128	1 128	40
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	308 429	3 420 199	3 226 385
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	0	(3) Part à plus d'un an : CR	
	Clause de réserve de propriété *		Stocks :		Créances :	

* Des certifications concernant cette publication sont données dans la notice n° 2023

En Euros.

ADE CONSEIL

Certifié conforme à l'original

J. Sp

OEF

Désignation de l'entreprise : EURL LTI NETWORKS

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2.00.....0.00.....)	DA	200 000	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	868 470	653 361
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	321 986	275 109
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 410 456	1 148 470
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 128	40
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	1 128	40
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	32 979	23 849
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	274 137	127 775
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 034	2 034
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 492 882	1 758 110
	Dettes fiscales et sociales	DY	117 683	83 720
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	9 958	5 625
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	69 151	68 560
	TOTAL (IV)	EC	1 998 825	2 069 673
	Ecart de conversion passif * (V)	ED	9 790	8 202
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 420 199	3 226 385
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 981 340	2 064 409
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

LTI NETWORKS

Société à responsabilité limitée à associé unique

Au Capital de 200.000 Euros

Siège social : 1, Chemin du Chêne Rond

91570 BIEVRES

Siret 494425283 00053

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 30 JUIN 2023 STATUANT** **SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 juin à dix-neuf heures.

L'associé unique de l'Eurl « LTI NETWORKS », Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 200.000 euros, divisé en 2.000 parts sociales de 100 euros chacune s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sis 1, Chemin du Chêne Rond, 91570 BIEVRES

Est présent :

- **Monsieur Omar EL FATH**, gérant, associé unique, propriétaire de 2.000 parts sociales, Demeurant, 15 Bis, Avenue Cambacérès, 91370 VERRIERES LE BUISSON, Né le 8 Octobre 1979 à CASABLANCA (MAROC), De nationalité Française, marié sous le régime de la communauté de biens.

Soit au total 2.000 parts présentes ou représentées sur les 2.000 composant le capital social de ladite société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Omar EL FATH en sa qualité de gérant.

L'assemblée étant en mesure de délibérer valablement, elle est déclarée régulièrement constituée.

Le gérant dépose devant l'assemblée :

- les statuts de la société,
- les comptes annuels,
- le rapport de gestion,
- le texte des résolutions proposées.

Le gérant donne ensuite lecture à l'associé unique du rapport de gestion exposant l'activité de la société pendant l'exercice écoulé.

ORDRE DU JOUR

Le gérant rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes annuels et quitus au gérant,
- affectation du résultat,
- conventions éventuelles,
- rémunération de l'associé unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'associé unique passe au vote des résolutions.

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 321.985,83 euros.

L'assemblée approuve le montant du résultat fiscal d'un montant de 439.486 euros issu de la réintégration des charges non déductibles s'élevant à 117.500 euros et correspondant à :

- | | |
|--|----------------|
| - de l'impôt sur les sociétés pour un montant de | 109.871 euros, |
| - de la taxe sur les véhicules de société pour un montant de | 5.002 euros, |
| - de la taxe sur les bureaux pour un montant de | 2.627 euros. |

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter comme suit le bénéfice relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 se montant à 321.985,83 euros, somme à laquelle il convient d'ajouter le report à nouveau créditeur de 868.469,99 euros soit une somme distribuable de 1.190.455,82 euros de la façon suivante :

- aucune dotation à la réserve légale n'est à effectuer, la limite de 10 % du capital étant atteinte.
- distribution d'une somme 20.000,00 euros au titre des dividendes, soit un dividende unitaire brut de 10,00 euros,
- le reliquat en report à nouveau créditeur soit 1.170.455,82 euros.

Après affectation, les postes de « réserve légale » et de « report à nouveau » présentent respectivement des soldes créditeurs de 20.000,00 euros et de 1.170.455,82 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé les distributions de dividendes réalisées par la société :

Eléments \ Années	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Dividende Global Brut	20.000,00 €	60.000,00 €	50.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
Dividende Unitaire Brut	10,00 €	30,00 €	25,00 €	100,00 €	100,00 €

Le gérant rappelle que la législation contraint les entreprises à effectuer :

- un précompte fiscal, acompte d'impôt sur le revenu au taux de 12,80 % applicable aux dividendes versés aux associés personne physique, soit un montant de 2.560 euros,
- un précompte social applicable aux associés n'ayant pas le statut de TNS et aux TNS dans la limite de 10 % du capital social plus solde des comptes courants détenus par eux, au taux de 17,20 %, soit un montant de 3.440 euros.

Compte tenu des prélèvements fiscaux et sociaux d'un montant de 6.000 euros, les dividendes nets s'élèvent à 14.000 euros.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu le gérant sur les conventions visées par l'article L223-19 du code de commerce entre les associés et la société en prend acte purement et simplement notamment les opérations commerciales réalisées avec :

- La SARL « **OLEF CONSULTING** » dans laquelle Monsieur Omar EL FATH est gérant et associé à hauteur de 90 %,
- La SAS « **PROXILINK** » dans laquelle la société « **LTI NETWORKS** » est associée à hauteur de 25 % et dans laquelle Monsieur Omar EL FATH est président et associé à hauteur de 75%,
- La SAS « **CLOUDATA** » dans laquelle Monsieur Omar EL FATH est président et bénéficiaire effectif indirect via la personne morale « **OLEF CONSULTING** » à hauteur de 94%,
- La SCI « **LNO** » dans laquelle la société « **LTI NETWORKS** » est associée à hauteur de 6,67 % et dans laquelle Monsieur Omar EL FATH est gérant et associé à hauteur de 43,33 %,
- La SCI « **A02** » dans laquelle la société « **LTI NETWORKS** » est associée à hauteur de 5% et dans laquelle Monsieur Omar EL FATH est gérant et associé à hauteur de 45%.

Le détail des opérations est mentionné dans le rapport de gestion.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : REMUNERATION DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'assemblée générale approuve la rémunération attribuée à Monsieur Omar EL FATH, associé et gérant, titulaire de 2.000 parts sociales.

Le détail de ces opérations est mentionné dans le rapport de gestion.

L'assemblée approuve les remboursements de notes de frais en corrélation avec l'activité de l'entreprise.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Monsieur Omar EL FATH,
Associé unique, Gérant.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Omar EL FATH', written in a cursive style.

LTI NETWORKS

Société à responsabilité limitée
Au Capital de 200.000 Euros
Siège social : 1 Chemin du Chêne Rond
91570 BIEVRES
Siret 494425283 00053

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dont le total est de 3.420.199 euros et du compte de résultat dont le total est de 9.281.169 euros, dégageant un résultat bénéficiaire de 321.986 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

La liasse fiscale, selon le régime réel (tableau 2050 à 2050G), a été établie conformément aux prescriptions légales et aux textes en vigueur.

INFORMATIONS DE L'ANNEXE DEFINIE PAR LA LOI DU 30 AVRIL 1983

Les documents fournis dans les comptes annuels permettent de donner une image fidèle de l'entreprise tant sur :

- le patrimoine,
- la situation financière,
- les résultats de l'entreprise.

Aucune dérogation aux prescriptions légales et comptables n'a été constatée durant ledit exercice.

Certifié conforme à l'original, le gérant

[Signature]

NOTE SUR L'ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Le montant des immobilisations et des amortissements est inscrit conformément aux obligations légales dans les tableaux 2054 et 2055.

Conformément aux textes faisant suite aux différentes réformes sur les actifs, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

L'entreprise n'a pas identifié de composants sur les différentes immobilisations dont elle est propriétaire.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'entreprise est propriétaire d'immobilisations incorporelles correspondant à des logiciels pour une valeur totale de 5.125 euros. Elles ont été amorties conformément aux prescriptions comptables en vigueur selon le mode linéaire sur une durée de 1 ou 2 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'entreprise est propriétaire d'immobilisations corporelles pour une valeur brute de 423.804 euros et correspondant à :

- du matériel et outillage, amorti selon la méthode linéaire sur 5 ans,
- des agencements locaux, amorti selon la méthode linéaire sur 10 ans,
- du matériel de transport, amorti selon la méthode linéaire sur 3 ou 4 ans,
- du matériel de bureau, amorti selon la méthode linéaire sur 2 à 4 ans,
- du mobilier de bureau amorti selon la méthode linéaire sur 5 ou 10 ans.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

AUTRES PARTICIPATIONS

La société détient depuis le 1^{er} octobre 2016 une participation dans le capital de la société PROXILINK (société de droit Français ayant pour activité la vente de recharge téléphonique via le net) pour 5.000 euros représentant 25 % du capital de la société.

La société détient depuis le 4 décembre 2018 une participation dans le capital de la société LNO (société civile immobilière de droit Français) pour 20 euros représentant 7 % du capital de la société.

La société détient depuis le 11 décembre 2020 une participation dans le capital de la société A02 (société civile immobilière de droit Français) pour 15 euros représentant 45 % du capital de la société.

La société détient depuis le 18 décembre 2020 une participation dans le capital de la société MDB INVEST (société par actions simplifiée) pour 10 euros représentant 1% du capital de la société.

La société détient depuis le 22 décembre 2022 une participation dans le capital de la société ABE (société par actions simplifiée) pour 10 euros représentant 3,33% du capital de la société.

PRÊTS

La société a effectué un prêt à la sa filiale PROXILINK à hauteur de 76.322 euros, prêt rémunéré à 1 % l'an.

La société a effectué un prêt à la SCI LNO à hauteur de 111.276 euros, prêt rémunéré à 1% l'an.

La société a effectué un prêt à la SCI A02 à hauteur de 110.118 euros, prêt rémunéré à 1% l'an.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

A la clôture de l'exercice, l'entreprise dispose d'autres immobilisations financières pour un montant de 43.906 euros correspondant à des dépôts de garanties.

ACTIF CIRCULANT

AVANCE & ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES

Les « avances et acomptes versés sur commandes » se montent au 31 décembre 2022 à 53.219 euros.

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

A la date de clôture, les « créances clients et comptes rattachés » s'élèvent à 2.115.439 euros brut dont 328.253 euros de factures à établir.

La société facture ses clients au début du mois suivant, pour les consommations des minutes, ce qui explique le volume important de factures à établir.

AUTRES CREANCES

Les « autres créances » se montent au 31 décembre 2022 à la somme de 108.893 euros, correspondant à :

- des avances à des fournisseurs pour	3.144 euros,
- des avances sur salaires pour	498 euros,
- de la TVA sur immobilisations pour	1.247 euros,
- de la TVA déductible sur ABS pour	13.129 euros,
- de la TVA sur les services hors UE pour	24.884 euros,
- de la TVA sur achat minutes en France pour	21.381 euros,
- un crédit de TVA à reporter pour	27.339 euros,
- de la TVA sur factures non parvenues pour	5.050 euros,
- des tickets restaurants pour	5.102 euros,
- des débours envers la société « A02 » pour	4.476 euros,
- des débours envers la société « PROXILINK » pour	644 euros,
- des produits à recevoir (SYLAE) pour	2.000 euros,

Le négoce de « minutes téléphoniques » suppose le prépaiement des minutes acquises avec un ajustement dans la durée fonction de la consommation réelle. Les fournisseurs sont donc réglés avant réception de la facture.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les VMP s'élèvent à la clôture de l'exercice à la somme de 100.000 euros et correspondent à un contrat à terme. La société a enregistré 316 euros d'intérêts courus au 31 décembre 2022.

DISPONIBILITES

Le poste « disponibilités » se monte au 31 décembre 2022 à la somme de 558.424 euros.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2022 s'élèvent à 15.602 euros. Elles ont été comptabilisées en fonction du principe d'indépendance des exercices.

ECARTS DE CONVERSION ACTIF

Les écarts de conversion actif au 31 décembre 2022 s'élèvent à 1.128 euros.

NOTE SUR LE PASSIF

CAPITAUX PROPRES & INFORMATIONS GENERALES

<i>Date d'arrêté</i> <i>Durée de l'exercice (mois)</i>	31/12/2022 12	31/12/2021 12	31/12/2020 12	31/12/2019 12	31/12/2018 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	200.000	200.000	200.000	200.000	200.000
Nombre de parts sociales	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	9.221.119	9.641.011	12.006.829	22.411.532	13.743.880
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	492.883	462.373	438.698	501.664	308.824
Impôts sur les bénéfices	109.871	102.130	104.071	122.372	65.297
Dot. amortissements et provisions	61.026	85.134	119.624	114.076	117.252
Résultat net	321.986	275.109	215.003	265.216	126.275
RESULTAT PAR PARTS					
Résultat après impôt, participation	160,99	137,55	107,50	132,61	63,14
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	7	6	6	6	6
Masse salariale	186.366	253.451	253.657	243.999	176.871
Effectif TNS	1	1	1	1	1

DETTES

PROVISIONS POUR RISQUES

La société a comptabilisé une provision pour perte de change de 1.128 euros au 31 décembre 2022.

EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Ce poste se monte à 32.979 euros à la date de clôture de l'exercice, il correspond à trois emprunts bancaires.

Le premier emprunt a été contracté en janvier 2020 pour un montant de 27.500 euros, sur une durée de 36 mois, au taux fixe de 0,92 %. Au 31 décembre 2022, le capital restant dû se monte à 774 euros, intégralement à moins d'un an.

Le second emprunt a été contracté en octobre 2020 pour un montant de 16.000 euros, sur une durée de 36 mois, au taux fixe de 0,93 %. Au 31 décembre 2022, le capital restant dû se monte à 4.489 euros, intégralement à moins d'un an.

Le troisième emprunt a été contracté en août 2022 pour un montant de 31.083 euros, sur une durée de 36 mois, au taux fixe de 1,884 %. Au 31 décembre 2022, le capital restant dû se monte à 27.715 euros, se dispatchant de la façon suivante :

- à moins d'un an pour	10.231 euros,
- à plus d'un an et moins de cinq ans pour	17.485 euros.

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Ce poste se monte à 274.137 euros au 31 décembre 2022 et correspond à des dettes envers l'associé.

AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES

Le poste « avances et acomptes reçus sur commandes en cours » s'élève à 2.034 euros.

FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

La société a comptabilisé des « dettes fournisseurs et comptes rattachés » pour un montant de 1.492.882 euros dont 200.254 euros de factures non parvenues.

La société reçoit ses factures fournisseurs en fin de mois, ou au début du mois suivant, pour les consommations des minutes, ce qui explique le volume important des factures non parvenues.

DETTES FISCALES ET SOCIALES

La société a enregistré des « dettes fiscales et sociales » pour un montant de 117.683 euros. Ce poste contient :

- des dettes sur congés à payer pour	15.074 euros,
- des charges sociales salariales dues pour	19.106 euros,
- des charges sociales sur congés à payer pour	5.143 euros,
- du prélèvement à la source (12/2022) pour	1.041 euros,
- l'impôt sur les sociétés pour	17.236 euros,
- de la TVA due sur acquisitions intracommunautaires pour	7.761 euros,
- de la TVA due sur achat de minutes en France pour	21.381 euros,
- de la TVA due sur les services hors UE pour	17.123 euros,
- de la TVA collectée non exigible pour	2.779 euros,
- de la TVA sur les factures à établir pour	5.887 euros,
- des impôts et taxes à payer pour	5.152 euros.

AUTRES DETTES

A la date de clôture, ce poste se monte à 9.958 euros et correspond principalement à des avoirs clients à établir pour 9.673 euros et des notes de frais pour 285 euros.

Le négoce de « minutes téléphoniques » suppose le prépaiement des minutes acquises avec un ajustement dans la durée en fonction de la consommation réelle. Les clients règlent donc avant réception de la facture.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2022 s'élèvent à 69.151 euros. Ils ont été comptabilisés en fonction du principe d'indépendance des exercices.

ECART DE CONVERSION PASSIF

Les écarts de conversion passif au 31 décembre 2022 s'élèvent à 9.790 euros.

ENGAGEMENTS DONNES

CREDIT BAIL EN COURS

Les engagements financiers recensés au 31 décembre 2022 correspondent à deux contrats portant sur des véhicules. Le montant des redevances pour l'année 2022 s'élève à 14.964 euros.

Poste du bilan	V.O.	Redevances		Amortissements théoriques		Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel
		De l'exercice	Cumul antérieur	De l'exercice	Cumul antérieur	A 1 an	De 1 à 5 ans	
MV AUGUSTA (12/2018)	36.399	5.231	32.432	4.011	31.083	-	-	303
BMW I3 (03/2021)	27.000	9.733	16.750	13.365	11.138	1.622	-	270
Total	63.399	14.964	49.182	17.376	42.221	1.622	-	-

* Amortissement de l'exercice :

MV AUGUSTA : $(36.399 \text{ €} - 303 \text{ €}) \times 1/3 \times 4/12 = 4.011 \text{ €}$

BMW I3 : $(27.000 \text{ €} - 270 \text{ €}) \times 1/2 = 13.365 \text{ €}$